

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2015
COMPTE-RENDU PRESSE

Travaux de rénovation de la mairie - Attribution des travaux

Par délibération en date du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal a validé le dossier de consultation des entreprises établi pour les travaux de rénovation de la mairie.

Une consultation en procédure adaptée a été organisée. La publicité a été diffusée sur la plate-forme ATEXO de Manche Numérique et dans les journaux d'annonces légales de La Manche Libre et du BOAMP.

La date limite de remise des offres a été fixée le vendredi 29 janvier 2015 à 17 heures.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 2 février 2015 et a constaté les offres.

Les offres ont été analysées, et dans certains cas recalculées en fonction des surfaces conduisant au classement établi en fonction des critères suivants :

- le prix avec un coefficient pondérateur de 0.5 ;
- la valeur technique avec un coefficient pondérateur de 0.4 ;
- le délai avec un coefficient pondérateur de 0.1.

Ces résultats ont été présentés à la Commission d'Appel d'Offres le 9 février.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre des entreprises :

| | |
|----------------------------|----------------|
| Lot 1 : ENT VIGER | 29 189.81 € HT |
| Lot 2 : LEMAZURIER NAVARRE | 2 058.80 € HT |
| Lot 3 : SAS MONTROCQ | 26 805.80 € HT |
| Lot 4 : DUPARC DIDIER | 24 614.37 € HT |

Le Conseil Municipal est invité à :

- entériner la décision de la commission et retenir l'offre des entreprises ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Attribution de l'étude préalable à l'autorisation de prélever de l'eau aux forages du Rond-Clos et demande de financement

Par délibération en date du 6 mars 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à réactualiser l'étude d'impact, comprenant une évaluation des incidences Natura 2000, nécessaire à la demande d'autorisation de prélèvement d'eau aux forages du Marais du Rond-Clos, exploités par la Commune.

Lors de l'avancement de l'étude préalable, des prescriptions de la DREAL, l'autorité environnementale, pourront être demandées : inventaire de la faune et de la flore, étude sur l'affaissement du marais.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée au vu du dossier établi par le SDEAU 50.

La publicité a été diffusée sur la plate-forme ATEXO de Manche Numérique et dans le BOAMP.

La date limite de remise des offres a été fixée le lundi 12 janvier 2015 à 17 heures.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 janvier 2015 et a constaté les offres.

L'analyse des offres a été effectuée des notes ont été attribuées en fonction des critères suivants :

- la valeur technique avec un coefficient pondérateur de 0.5 ;
- le prix avec un coefficient pondérateur de 0.4 ;
- le délai de réalisation avec un coefficient pondérateur de 0.1.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 février 2015 et a retenu l'offre du Cabinet SAFEGE.

Le Conseil Municipal est invité à :

- entériner la décision de la commission et retenir l'offre du Cabinet SAFEGE ;
- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour réaliser cette étude ainsi qu'une dérogation pour lancer l'étude avant l'obtention de l'accord de financement ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette étude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation avec mise en performance énergétique du groupe scolaire ont été retenus par le Conseil Général de la Manche au titre du contrat de territoire 3^{ème} génération. Un montant de travaux d'une première tranche estimé à 400 000.00 € pourra bénéficier d'un financement du Conseil Général de la Manche de 88 000.00 €, sous réserve d'une réalisation avant 2017.

L'objectif des travaux à réaliser, outre de faire des économies notables, consiste à apporter un meilleur confort acoustique et thermique aux enseignants et aux élèves, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Les travaux porteront sur la réfection de la toiture, le remplacement de menuiseries extérieures, l'isolation de murs par l'extérieur, de certains combles et la restructuration de l'installation de chauffage.

La première étape consiste à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du chantier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à organiser une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Présentation du projet d'aménagement de la voirie de la rue Saint Maur, lancement de la consultation avec les travaux de réfection du revêtement de la route de la Pirorie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la voirie de la rue Saint Maur. Les travaux envisagés doivent remédier aux problèmes d'écoulement des eaux qui stagnent en rive des propriétés en contrebas de la route. Des bordures de caniveau franchissables seront posées, la structure du bas-côté dans le carrefour permettant l'accès au champ de foire sera renforcée pour faciliter la giration des camions, le réseau d'eau pluvial nécessite d'être complété et le revêtement de la voie totalement repris.

Afin d'obtenir de meilleurs tarifs et limiter les procédures de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de regrouper sous le même dossier de consultation les travaux de la rue Saint Maur et ceux de finition de la voirie de la Pirorie.

Cette consultation, au vu du dossier finalisé par l'Agence Routière Départementale, pourra être organisée après le vote du budget 2015 pour une réalisation des travaux rue Saint Maur juste après la foire Sainte Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'avant-projet d'aménagement tel que présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à faire rédiger le D.C.E ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Illuminations 2015 : acquisition de motifs

Suite à sa visite le 29 décembre dernier de l'ensemble des illuminations communales, la Commission Embellissement propose au Conseil Municipal d'acquérir de nouveaux motifs, pour un montant de 3 194.84 € TTC, auprès des établissements REXEL de Coutances.

Ces motifs seront installés place Saint-Cloud pour étoffer l'arbre devant la mairie, au droit de la salle Saint-Cloud et sur le giratoire de la lande.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le devis de 3 194.84 € TTC établi par REXEL Coutances ;
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Présentation du projet de vidéo surveillance du champ de foire et lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions organisées avec Madame la Préfète de la Manche, Madame la Sous-Préfète de Coutances, le Colonel de Gendarmerie commandant le groupement de la Manche, le Commandant de l'arrondissement de Coutances, les services de l'Etat et les élus.

Afin de compléter les dispositifs mis en place l'an dernier pour améliorer la sécurité de la foire, il est préconisé d'installer un système de vidéo surveillance sur le champ de foire.

L'installation proposée a été présentée le 6 février au référent sécurité de la Gendarmerie, selon le descriptif ci-dessous :

- installer dans le bureau de l'étage de l'Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles ayant une vue directe sur le champ de foire, le local de vidéo surveillance ;
- déployer un réseau de fibre optique de 24 brins depuis ce local jusqu'aux caméras dispersées sur le champ de foire ;
- 3 caméras gyroscopiques 360° seraient mises en place côté expositions :
 - o La première positionnée sur un mât d'éclairage public existant, de façon à surveiller la rue de l'Hippodrome et les entrées et sorties de villes route de Coutances ;
 - o la deuxième sur un mât à implanter pour visualiser l'activité du parc à chiens et les diverses expositions du secteur ;
 - o la troisième sur le mât d'éclairage public existant situé près du bâtiment du Festival de l'Elevage.
- le réseau de fibre optique traverserait ensuite la route de Coutances pour permettre l'installation :
 - o de caméras fixes rue des Manèges de sorte de pouvoir visualiser son entrée afin d'apporter un soutien à l'entreprise de gardiennage qui en contrôle l'accès lors de l'ouverture du champ de foire aux industriels forains ;
 - o d'une caméra gyroscopique au niveau du point info mairie situé près du rond-point de la Lande avec une connexion internet du PC mairie ;
 - o d'une caméra gyroscopique rue des Rôtisseurs pour surveiller cette rue et le parking des exposants attenant.

Monsieur le Maire précise que le dimensionnement de la fibre optique permettra de faire évoluer le dispositif ultérieurement pour permettre aux exposants de se connecter au réseau internet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation sur la base de l'étude présentée et précise que ces travaux peuvent bénéficier d'un financement de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le projet de vidéo surveillance sur le champ de foire tel que présenté ;
- autoriser Monsieur le Maire à organiser la consultation d'entreprises ;
- charger Monsieur le Maire de solliciter un financement de l'Etat au titre du FIPD ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.